

Communiqué de presse

LES ENSEIGNANTS DU SEEL-CSQ MANIFESTENT CONTRE LA RÉFORME ROBERGE

Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 décembre 2019. – C'est en présence de la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), M^{me} Josée Scalabrini, que plus de 75 membres du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides (SEEL-CSQ) se sont réunis mercredi pour manifester leur opposition au projet de loi n^o 40 devant les bureaux de la députée de Bertrand et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M^{me} Nadine Girault. Comme la ministre avait refusé de les rencontrer, les enseignantes et enseignants sont allés à sa rencontre pour lui exprimer leur colère.

« Alors qu'il prétendait valoriser les enseignants, le ministre Roberge a déposé un projet de loi qui les déconsidère ouvertement. Il réduit leur espace décisionnel en faisant disparaître la parité dans les conseils d'établissement, et s'attaque directement à leur autonomie professionnelle en légalisant le tripotage de notes. Il faut maintenant s'assurer que le ministre entende nos objections, que les députés doivent se charger de lui transmettre », explique Annie Domingue, présidente du SEEL-CSQ.

Le projet de loi n^o 40 prévoit notamment :

- Un tripotage des notes légalisé pour la direction, alors que ce sont les enseignantes et enseignants qui doivent déterminer les résultats des évaluations;
- Un accroissement des inégalités scolaires, en facilitant le développement de projets particuliers sans aucune forme d'encadrement et en permettant aux parents de choisir l'école de leurs enfants, créant ainsi une école à trois vitesses au Québec : l'école privée, l'école à projet particulier et l'école de quartier;
- Une autonomie professionnelle restreinte par un « comité d'engagement » qui pourra faire pression pour uniformiser les pratiques selon la dernière mode pédagogique et qui pourra s'immiscer dans la classe sous n'importe quel prétexte en ajoutant une pression à la réussite;
- Une formation continue imposée aux enseignantes et enseignants sans égard aux besoins de chacun, contrôlée par le ministre, avec une possibilité de les sanctionner;

- Un espace décisionnel réduit en perdant la parité du personnel au conseil d'établissement, puisque les parents y seront plus nombreux;
- Une expertise pédagogique reconnue en façade seulement, sans réelle portée concrète;
- Un réel danger d'augmentation de la sous-traitance et de perte d'expertise pour les écoles.

« Le projet de loi 40 est porté par tous les représentants du gouvernement en poste. Or, nous sommes des citoyens du comté de Bertrand et des enseignants, et nous demandons à être pris en compte par les gens qui nous représentent et qui ont été élus en disant faire de l'éducation une priorité. Ce refus de nous rencontrer est un message irrespectueux pour tout le personnel de l'éducation qui porte le réseau scolaire à bout de bras. On veut non seulement être rencontrés, mais on veut être entendus », a conclu M^{me} Domingue.

Profil

Le Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides représente les quelque 1 200 membres de la Commission scolaire des Laurentides. Il compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Il est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La FSE-CSQ représente plus de 65 000 enseignantes et enseignants des commissions scolaires francophones de partout au Québec.

– 30 –

Pour information :

Annie Domingue, présidente du SEEL-CSQ
819 326-6024 / 819 421-1093
z45.laurentides@lacsq.org

Source :

Sylvie Lemieux, attachée de presse de la FSE-CSQ
418 563-7193
lemieux.sylvie@fse.lacsq.org